

Résumé des commentaires publics concernant le rapport provisoire d'évaluation préalable du gouvernement du Canada pour l'Acid Violet 48 (n° CAS 72243-90-4)

Les commentaires officiels émis durant la période de commentaires publics de 60 jours qui a eu lieu du 23 août 2008 au 22 octobre 2008 sur le rapport provisoire d'évaluation préalable pour l'Acid Violet 48, substance du troisième lot à étudier dans le cadre du Défi du Plan de gestion des produits chimiques, ont été fournis par la fondation Reach for Unbleached Foundation.

Vous trouverez aux présentes un résumé des réponses et des commentaires reçus, structuré selon les sujets suivants :

- Rejets dans l'environnement
- Persistance, bioaccumulation et toxicité intrinsèque

SUJET	COMMENTAIRE	RÉPONSE
Rejets dans l'environnement	Il existe un manque de renseignements relatifs à la quantité d'Acid Violet 48 importé au Canada et aux rejets éventuels provenant de tels produits. De même, il existe une insuffisance de données sur la surveillance des concentrations d'Acid Violet 48 dans les milieux naturels du Canada.	L'évaluation est fondée sur les renseignements disponibles en fonction de l'état actuel de la science et les concentrations environnementales modélisées qui en résultent ont été estimées de manière prudente afin d'assurer que le potentiel d'exposition n'est pas sous-estimé. Il est possible que cette substance soit incluse dans les futurs programmes de surveillance.
Persistance, bioaccumulation et toxicité intrinsèque	Cette évaluation ne permet pas d'évaluer le risque pour les organismes vivant dans le sol et dans les sédiments.	Aucune donnée relative à la toxicité dans le sol ou dans les sédiments n'était disponible. Les valeurs de la toxicité aiguë étaient généralement faibles et le principal milieu préoccupant du point de vue du scénario d'exposition était l'eau. Compte tenu des scénarios actuels de rejet, des quantités utilisées au Canada et des faibles toxicités aquatiques, l'Acid Violet 48 devrait présenter peu de risques pour les organismes vivant dans le sol ou dans les sédiments au Canada.
	La conclusion selon laquelle l'Acid Violet 48 n'est pas nocif en vertu de la LCPE (1999) est inappropriée compte tenu du manque de renseignements disponibles.	L'évaluation est fondée sur les renseignements disponibles en fonction de l'état actuel de la science et les concentrations environnementales modélisées qui en résultent ont été estimées de manière prudente afin d'assurer que le potentiel d'exposition n'est pas sous-estimé.